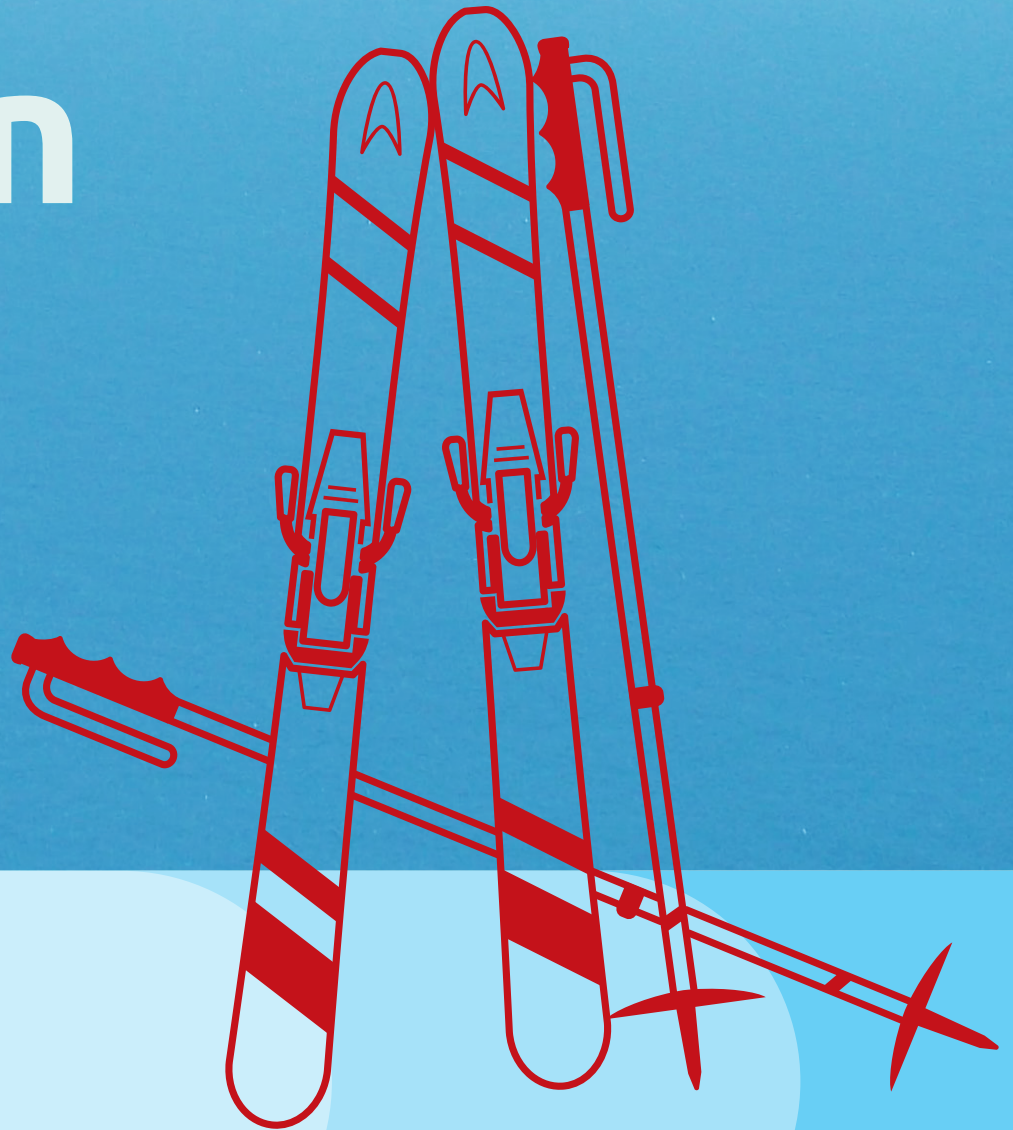




Règlements des sports d'hiver

Ski alpin



Toutes les compétitions de ski alpin d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par les Règlements sportifs officiels de l'organisme.

En tant que programme national de sport, OSC a établi ses règlements de ski alpin en s'appuyant sur ceux de la Fédération internationale de ski (FIS) et de Canada Alpin (CA). Les règlements de la FIS et de CA s'appliquent aux compétitions d'OSC, sauf en cas d'incompatibilité avec les Règlements sportifs officiels d'OSC, auquel cas les règlements officiels de ski alpin d'OSC suivants s'appliquent.

SECTION A - Épreuves officielles

1. **Descente**
2. **Slalom géant**
3. **Slalom**
4. **Super-géant**

SECTION B - Règles de compétition

- I. Pour être admissibles aux Jeux nationaux, les skieurs alpins doivent se qualifier dans trois des épreuves officielles des Jeux provinciaux. Ces trois épreuves sont le slalom, le slalom géant et le super-géant. Les athlètes n'ont pas besoin de se qualifier en descente pour être admissibles aux Jeux nationaux. Si l'horaire et les conditions météorologiques le permettent, on peut mettre une épreuve de descente au programme des Jeux provinciaux, mais les skieurs ne sont pas tenus de s'y qualifier pour accéder aux Jeux nationaux ou mondiaux. Les athlètes sélectionnés pour les Jeux nationaux peuvent y concourir en descente, même s'ils ne se sont pas qualifiés dans cette épreuve.

- II.
 - a. **Descente** - Les skieurs des niveaux novice, intermédiaire et avancé exécutent un essai chronométré. Les temps réalisés servent à former les divisions. Une fois les divisions formées et le niveau de chaque concurrent établi, les athlètes concourent à ce niveau durant toute la compétition. L'essai chronométré sert aussi à déterminer l'ordre de départ de la première descente en compétition. L'athlète qui a réalisé le meilleur temps à l'essai skie en premier et ainsi de suite jusqu'au dernier concurrent.
 - b. **Slalom géant** - Les skieurs des niveaux novice, intermédiaire et avancé exécutent deux essais chronométrés; leur meilleur temps détermine leur division pour la compétition. Une fois les divisions formées et le niveau de chaque concurrent établi, les athlètes concourent à ce niveau durant toute la compétition. Les essais chronométrés servent aussi à déterminer l'ordre de départ de la première descente en compétition. L'athlète qui a réalisé le meilleur temps aux essais skie en premier et le plus lent en dernier. On détermine l'ordre de départ de la descente suivante en inversant l'ordre d'arrivée de la première.
 - c. **Super-géant** - Les skieurs des niveaux novice, intermédiaire et avancé exécutent deux essais chronométrés; leur meilleur temps détermine leur division pour la compétition. Une fois les divisions formées et le niveau de chaque concurrent établi, les athlètes concourent à ce niveau durant toute la compétition. Les essais chronométrés servent aussi à déterminer l'ordre de départ de la première descente en compétition. L'athlète qui a réalisé le meilleur temps aux essais skie en premier et le plus lent en dernier.
 - d. **Super-G** - Les skieurs des niveaux novice, intermédiaire et avancé exécutent deux essais chronométrés; leur meilleur temps détermine leur division pour la compétition. Une fois les divisions formées et le niveau de chaque concurrent établi, les athlètes concourent à ce niveau durant toute la compétition. Les essais chronométrés servent aussi à déterminer l'ordre de départ de la première descente en compétition. L'athlète qui a réalisé le meilleur temps aux essais skie en premier et le plus lent en dernier.

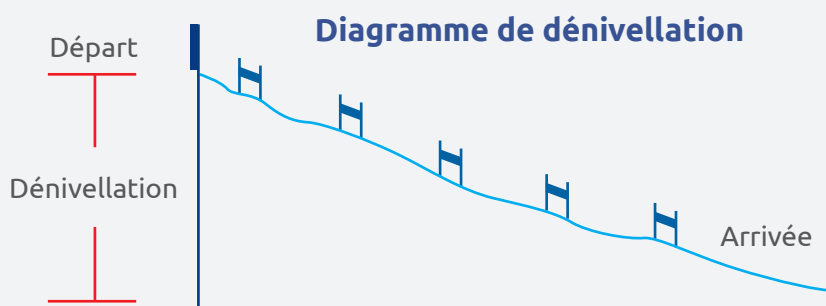
REMARQUE: Si le temps manque pour former des divisions pour chaque épreuve, on fait exécuter à chaque athlète deux essais chronométrés sur un parcours modifié de super-géant correspondant à son niveau d'habileté. Les meilleurs temps servent à déterminer les divisions pour l'ensemble de la compétition.

- III. Pendant la compétition, si un concurrent s'écarte de la direction générale de la ligne de parcours (chute, porte manquée, perte d'un ski, etc.), il dispose d'une (1) minute à partir du moment de l'écart pour revenir sur le parcours. Un compétiteur qui ne respecte pas ce délai d'une minute ou qui reçoit de l'aide physique de quelque nature que ce soit sera disqualifié. La disqualification sera déterminée par le juge de porte assigné à la porte la plus proche de l'endroit où l'infraction a eu lieu. Le juge de la porte est responsable du chronométrage de la minute.
- IV. Les exigences minimales et maximales pour les portes, les dénivellations, la déclivité et les autres éléments que les traceurs doivent prendre en considération lorsqu'ils établissent les pistes pour les athlètes novices, intermédiaires et avancés sont indiqués dans les règles suivantes.

Nombre de portes

* Le nombre de portes indiqué comprend les portes de départ et d'arrivée. Chaque porte se compose d'un piquet intérieur et d'un piquet extérieur de même couleur. On fait alterner la couleur des portes tout le long du parcours.

Dénivellation** : La dénivellation désigne la distance verticale (différence de niveau) entre le portillon de départ et le seuil de l'arrivée.



Descente

Exigences: Le parcours doit être établi sur une piste présentant une déclivité constante (ni contre-pentes, ni pentes en dévers) et une largeur minimale de 30 mètres (95 pi). Le tracé doit ménager un minimum de 2,5 à 3,5 secondes entre les amorces de virage.

Niveau novice :

Nombre de portes* :
minimum 5; maximum 10.

Dénivellation :**
minimum 15 m (50 pi); maximum 60 m (195 pi).

Déclivité :
minimum 10 %; maximum 20 %. Terrain pour skieurs débutants à intermédiaires.

Niveau intermédiaire :

Nombre de portes* :
minimum 8; maximum 15.

Dénivellation :**
minimum 30 m (95 pi); maximum 80 m (260 pi).

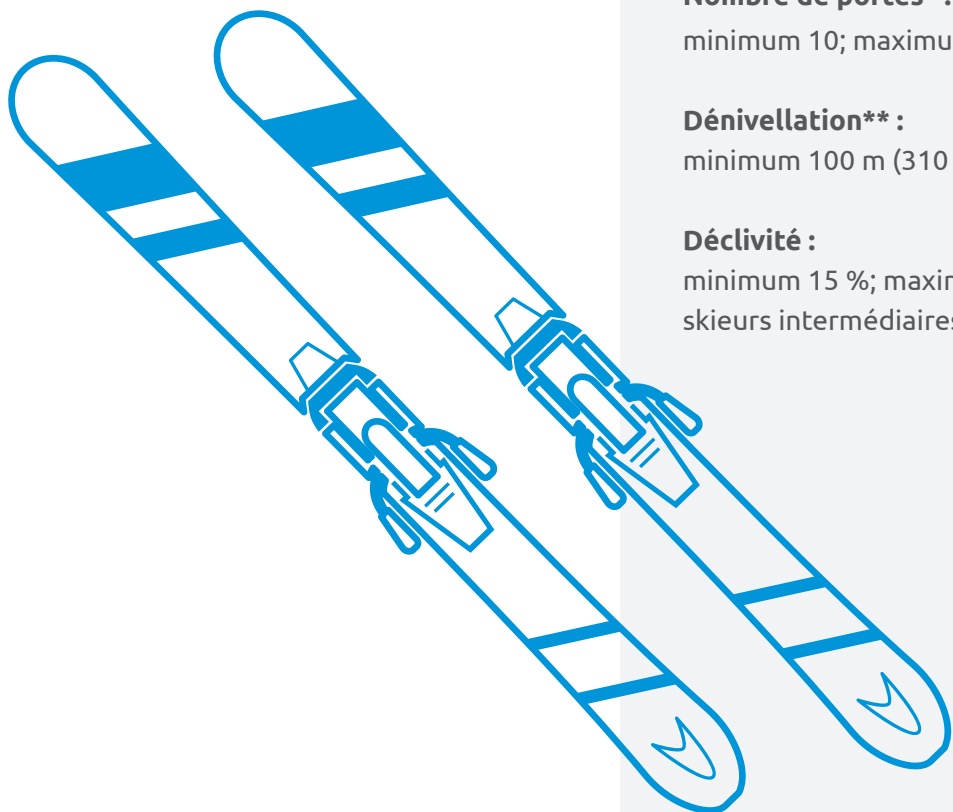
Déclivité :
minimum 15 %; maximum 28 %. Terrain pour skieurs intermédiaires.

Niveau avancé :

Nombre de portes* :
minimum 10; maximum 20.

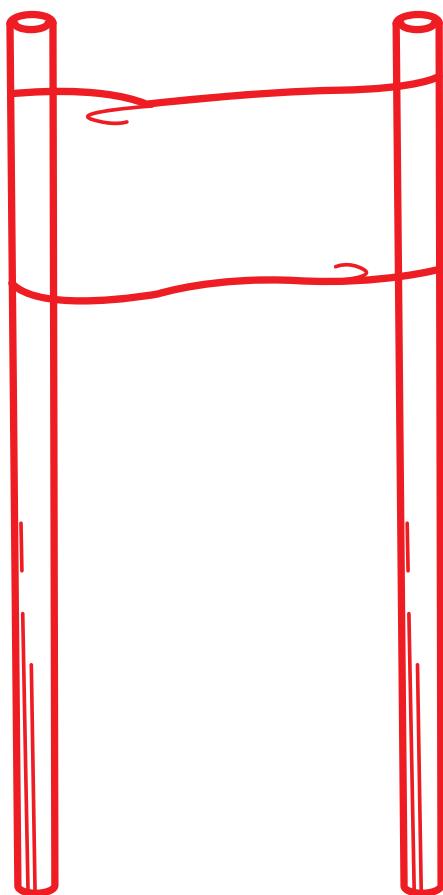
Dénivellation :**
minimum 100 m (310 pi); maximum 500 m (1 620 pi).

Déclivité :
minimum 15 %; maximum 28 %. Terrain pour skieurs intermédiaires.



Slalom géant

Exigences : Le parcours doit être établi sur une piste présentant une déclivité relativement constante (ni contre-pentes, ni pentes en dévers) et une largeur minimale de 30 mètres (95 pi). Le tracé doit ménager un minimum de 1,5 à 2,5 secondes entre les amorces de virage.



Niveau novice :

Nombre de portes* :

minimum 7; maximum 15.

Dénivellation :**

minimum 15 m (50 pi); maximum 60 m (195 pi).

Déclivité :

minimum 10 %; maximum 20 %. Terrain pour skieurs débutants à intermédiaires.

Niveau intermédiaire :

Nombre de portes* :

minimum 10; maximum 20.

Dénivellation :**

minimum 30 m (95 pi); maximum 80 m (260 pi).

Déclivité :

minimum 10 %; maximum 28 %. Terrain pour skieurs intermédiaires.

Niveau avancé :

Nombre de portes* :

minimum 15; maximum 45.

Dénivellation :**

minimum 80 m (310 pi); maximum 350 m (1 140 pi).

Déclivité :

minimum 20 %; maximum 45 %. Terrain pour skieurs intermédiaires à avancés.

Slalom

Exigences : Le parcours doit être établi sur une piste présentant une déclivité relativement constante (ni contre-pentes, ni pentes en dévers) et une largeur minimale de 25 mètres (81 pi). Le tracé doit ménager un minimum de 0,75 à 1,5 seconde entre les amorces de virage.



Niveau novice :

Nombre de portes* :

minimum 10; maximum 15.

Dénivellation :**

minimum 15 m (50 pi); maximum 50 m (162 pi).

Déclivité :

minimum 10 %; maximum 20 %. Terrain pour skieurs débutants à intermédiaires.

Niveau intermédiaire :

Nombre de portes* :

minimum 20; maximum 30.

Dénivellation :**

minimum 30 m (95 pi); maximum 80 m (260 pi).

Déclivité :

minimum 20 %; maximum 28 %. Terrain pour skieurs intermédiaires.

Niveau avancé :

Nombre de portes* :

minimum 35; maximum 60.

Dénivellation :**

minimum 60 m (195 pi); maximum 180 m (600 pi).

Déclivité :

minimum 20 %; maximum 45 %. Terrain pour skieurs intermédiaires à avancés.

Super-Géant

Exigences : Le tracé doit ménager un minimum de 2,0 à 3,0 secondes entre les amorces de virage.

La distance entre les portes ne doit pas être inférieure à 6 mètres, sans excéder 8 mètres. Au niveau avancé, le parcours peut présenter une variété de virages longs et moyens; aux niveaux novice et intermédiaire, toutefois, tous les virages doivent être égaux.

Niveau novice :

Nombre de portes* :
minimum 5; maximum 10.

Dénivellation :**
minimum 50 m (162 pi); maximum 100 m (325 pi).

Exigences :
Terrain pour skieurs débutants à intermédiaires faibles; déclivité constante.

Niveau intermédiaire :

Nombre de portes* :
minimum 12; maximum 25.

Dénivellation :**
minimum 100 m (325 pi); maximum 200 m (650 pi).

Exigences :
Terrain pour skieurs intermédiaires; déclivité constante.

Niveau Avancé :

Nombre de portes* :
minimum 18; maximum 35.

Dénivellation :**
minimum 150 m (487 pi); maximum 300 m (975 pi).

Exigences :
Terrain pour skieurs intermédiaires forts à avancés; déclivité constante ou variable.



Section C - Équipement et règles de sécurité

Les athlètes doivent se conformer aux spécifications d'équipement énoncées dans les règlements de la FIS. Le port du casque protecteur* est obligatoire et les athlètes doivent le porter en tout temps pendant l'entraînement et la compétition pour toutes les épreuves, sans exception. Une étiquette de conformité aux spécifications « RH 2013 » de la FIS est obligatoire. Seuls les casques dont la coque et le rembourrage recouvrent la tête et les oreilles sont autorisés. Des casques avec visière ou des bords décollés ne sont pas autorisés.

***Remarque : Les casques non conçus pour la pratique du ski alpin (casque de hockey, de cyclisme ou autres) sont interdits.**

